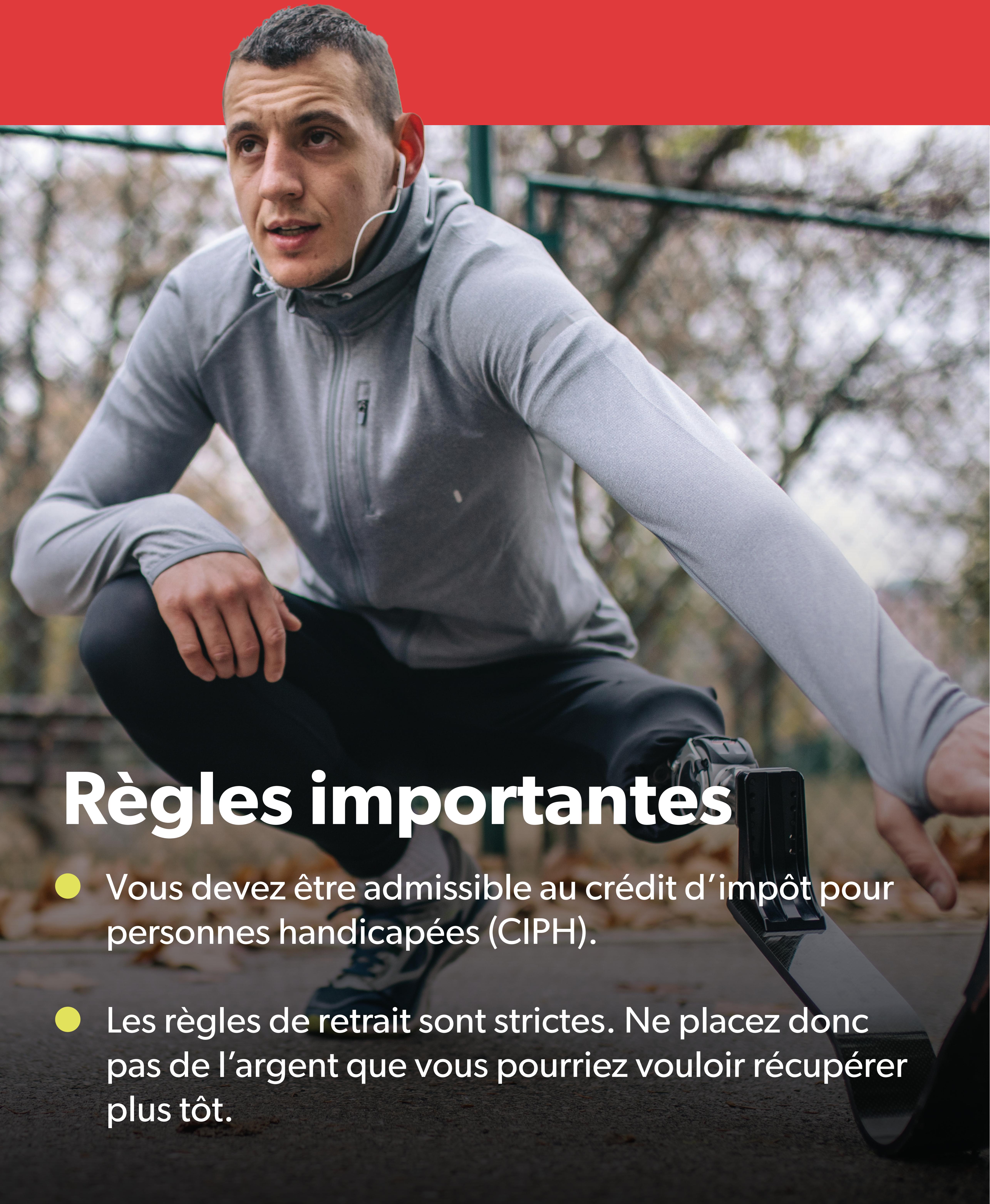


# REEI : un coup de pouce financier pour les personnes handicapées



## Règles importantes

- Vous devez être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).
- Les règles de retrait sont strictes. Ne placez donc pas de l'argent que vous pourriez vouloir récupérer plus tôt.

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne à long terme conçu spécialement pour aider les personnes handicapées à disposer d'une sécurité financière pour l'avenir.

## Fonctionnement

- **Croissance associée à l'abri fiscal** : placez votre argent et maximisez sa croissance pour l'avenir.
- **Subventions gouvernementales** : en fonction de vos revenus, le gouvernement verse une somme allant de 100 % à 300 % de vos cotisations. Les familles à faible revenu peuvent également bénéficier de subventions supplémentaires.

## Avantages

- Permet aux personnes admissibles à un crédit d'impôt pour personnes handicapées d'avoir une sécurité financière à long terme.
- Il est possible de retirer l'argent pour des besoins futurs avec peu ou pas de pénalités (assurez-vous toutefois d'obtenir l'avis d'une conseillère financière ou d'un conseiller financier à ce sujet).

## Pour résumer

Si vous ou l'une ou l'un de vos proches vivez avec un handicap, rappelez-vous que **le REEI permet d'obtenir du soutien financier du gouvernement et de faire croître cet argent à l'abri fiscal** pour l'avenir.

## Des questions?

Communiquez avec une conseillère ou un conseiller de la Financière SISIP.

